

## DAS « Accompagnement »

### Analyse de pratiques professionnelles en groupe : éléments de définition pour la « FA »

L'analyse de pratiques professionnelles (APP) en groupe est un dispositif de travail collectif qui présente une combinaison de caractéristiques spécifiques au niveau de son but principal, de ses modalités de fonctionnement ainsi que des rôles et postures des personnes dans le groupe.

Ce dispositif a généralement pour but premier un travail d'élucidation, de recherche de compréhension, de prise de recul par rapport à un vécu, une pratique professionnelle apportée par un participant dans le groupe.

Le travail se fait dans un cadre et selon des modalités qui sont définis en concertation au sein du groupe et qui s'inscrivent dans le principe d'un accompagnement mutuel : chaque participant peut bénéficier successivement des apports de tous les autres participants (excepté les observateurs potentiels) qui s'impliquent dans l'analyse et la co-construction de sens par rapport à la pratique exposée.

Le travail est collectif et réflexif : il favorise la multiplicité des lectures et subjectivités, le partage des ressources et compréhensions, ainsi que la prise de recul, l'apprentissage et la remise en question de toutes les personnes présentes dans le groupe.

Ce dispositif se met en œuvre avec trois types de rôles et postures :

- a) *L'exposant* : il vient avec un questionnement en lien avec sa pratique professionnelle et une demande pour l'analyse formulée au groupe; il apporte les éléments vécus de sa pratique, travaille à la problématisation, à l'élaboration réflexive de celle-ci avec le groupe et accueille les éclairages multiples proposés par les personnes dans le groupe.
- b) *Les autres participants* : ils s'engagent à accompagner collectivement l'exposant par rapport à sa demande ; ils mobilisent leurs ressources dans la recherche de compréhension en lien avec ce qui est exposé en restant centrés sur la personne et la pratique de l'exposant ; les participants peuvent s'investir simultanément dans une réflexion personnelle sur leur propre pratique en faisant des liens entre la pratique analysée et leurs vécus.
- c) *L'animateur - facilitateur* du dispositif et de la dynamique de groupe : il est garant du cadre et des modalités de travail et il a pour rôle premier de favoriser dans le groupe des échanges durant lesquels les ressources de l'ensemble des personnes sont mobilisées, pour l'analyse comme pour le fonctionnement du groupe (avec potentiellement des responsabilités ou focales différentes). Il crée les conditions pour qu'émerge une diversité d'éclairages ; il peut également apporter, de préférence dans un second temps, selon besoin, des éléments d'analyse qui peuvent s'avérer utiles.

En résumé, par dispositif d'analyse de pratiques professionnelles en groupe, nous entendons un dispositif qui comprend simultanément les cinq éléments suivants :

- travail sur des vécus de la pratique professionnelle
- accompagnement de l'exposant par l'ensemble du groupe
- questionnement et recherche en commun, qui prime sur les savoirs d'experts
- dynamique d'analyse collective avec multiplication et croisement de différents éclairages
- posture réflexive, développement d'un regard « méta » au sein du groupe et climat de sécurité psychologique favorisant la réflexivité

L'APP en groupe n'équivaut pas à un partage d'expériences ou à un échange de pratiques, ni à une étude de cas, dans lesquels, le processus d'accompagnement de l'exposant par le groupe est absent.

Dans le dispositif d'APP en groupe, différentes approches existent sous diverses dénominations. Des variations sont possibles, au niveau du déroulement et des étapes de la démarche, des moyens d'analyse mobilisés, de la circulation de la parole, des cadres de référence utilisés, etc.

## Annexe

### Les termes

*Analyse* : selon le Larousse, *étude faite en vue de discerner les différentes parties d'un tout, de déterminer ou d'expliquer les rapports qu'elles entretiennent les unes avec les autres* ; il s'agit non seulement de décomposer et décortiquer les éléments apportés par l'exposant, mais encore, de les mettre en correspondance, de les relier, d'en dégager du sens, de favoriser de nouvelles compréhensions... et finalement de développer le discernement et la capacité à adapter ses actions en ouvrant de nouvelles options ; l'analyse permet de développer de nouveaux savoirs d'action à partir de la subjectivité des personnes et les caractéristiques propres de leur pratique.

*Pratique* : elle comprend non seulement un ensemble d'actions et de vécus, mais encore l'appropriation et la représentation que s'en fait la personne ; les schèmes d'action, les modèles de pensée font partie de la pratique ; celle-ci est toujours réfléchie en lien avec la personne et son contexte singulier, dans la subjectivité (alors que l'analyse de l'activité qui vise à dégager plutôt des invariants).

*Professionnelle* : l'analyse porte sur des éléments présentés par l'exposant de sa vie professionnelle, elle prend en compte ses affects et sa subjectivité ; elle s'inscrit dans un processus de professionnalisation.

*En groupe* : on pourrait dire plus précisément « par le groupe », l'idée étant que l'analyse est collective et non le fait d'une personne « experte ».

## Remarques

Le plus souvent, le travail d'analyse de pratique en groupe se déroule sur un certain nombre de séances et bénéficie d'une stabilité du groupe qui se retrouve à plusieurs reprises dans la même composition.

Des objectifs particuliers peuvent parfois être spécifiés selon le groupe et le contexte. Ainsi, un groupe d'APP peut apporter des bénéfices tels que le développement de son rôle professionnel, l'acquisition de nouveaux savoirs d'action, un renforcement des liens dans le groupe, un ressourcement, une meilleure connaissance de soi, etc.).

Dans le cadre de la « FA », le développement en particulier de la compétence à mener et réguler un processus d'analyse de pratiques professionnelles (extrait de la compétence 4) sera prioritaire.

Certains termes utilisés sont en proximité avec les termes d'APP en groupe, mais ne recouvrent souvent pas la même signification.

Par exemple :

*L'intervision* peut comprendre différentes modalités de travail (telles que le partage d'expériences) et pas seulement celles de l'analyse de pratique ; le terme est souvent utilisé lorsque le rôle d'animation est partagé entre les membres ; en parlant par exemple d'analyse de pratiques *entre pairs*, on précise les modalités utilisées.

*La supervision* en groupe peut correspondre à des dispositifs et démarches variables selon les milieux et les intervenants. Parfois, le terme est utilisé dans un contexte de formation personnelle (centrée sur l'analyse du fonctionnement de la personne), parfois il réfère à l'idée d'un spécialiste qui effectue l'analyse d'un cas présenté par un membre du groupe.

Un *coaching (ou une supervision) de groupe ou d'équipe* renvoie encore à un autre dispositif, dans lequel c'est le fonctionnement du groupe qui est analysé et travaillé.